



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur MUTOMBO OBIEKWE Steve**

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET, rue des Trieux n° 16** et cadastré **Châtelet (1) section B n° 173K**.

Le projet consiste en **la transformation d'une maison de commerce en 2 logements**.

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Point 6.1.1. page 41 : "L'ensemble des baies d'une construction nouvelle ou d'une transformation se réfère aux proportions (hauteurs-largeurs ou pleins-vides) des constructions voisines ou de la construction existante à transformer".**

Le projet prévoit une baie horizontale qui ne présente pas les mêmes proportions que celles présentes sur les constructions voisines ou sur la construction existante à transformer;

- **Point 6.2.1. page 41 : "d'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical".**

Le projet prévoit une baie horizontale;

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/05/2019 au 24/05/2019 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le **26 AVR. 2019**

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS

(Signature)



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH